



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
RUE JEAN JAURES**

Arrêté de Police N° 35/2025 (ST) du 04 juin 2025
(Annule et remplace l'arrêté N° 30/2025 du 20 mai 2025)

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société BALESTRA,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Jean Jaurès
dans le cadre de la réalisation du renouvellement du réseau et des
branchements d'eau potable pour le compte de Noréade.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux sur le réseau d'eau potable seront réalisés à partir du mardi 10 juin 2025 et pour une durée de 150 jours dans la rue Jean Jaurès.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera réduite à 30KMS/H et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins du chantier.*
- Article 3** *Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.*
- Article 4** *La société Balestra exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société Balestra dont le siège est situé 124 rue de la Poste 62810 Avesnes-le-Comte.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 04 juin 2025*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

